



FORMATION : FICHE PROGRAMME

HABILITATION EN ÉLECTRICITÉ

BS

PRÉPARATION À L'HABILITATION DU PERSONNEL RÉALISANT DES INTERVENTIONS ÉLÉMENTAIRES DE REMPLACEMENT ET DE RACCORDEMENT

(Selon la norme NFC 18-510)

OBJECTIFS :

Permettre aux personnels désignés de réaliser en toute sécurité des opérations électriques simples : remplacement d'accessoires d'éclairage, de fusibles, d'interrupteurs et de prises de courant, raccordement d'un élément de matériel électrique à un circuit en attente et le réarmement d'un dispositif de protection.

S'assurer de leur aptitude à adapter les prescriptions de sécurité dans les domaines et les situations propres.

PERSONNES CONCERNÉES :

BS : Personnel d'exploitation ou d'entretien appelé à réaliser des opérations simples, interventions de remplacement, de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques.

PRÉREQUIS :

Connaissances des lois fondamentales de l'électricité et des techniques adaptés aux opérations qui lui sont confiées.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Exposé et discussions étayés de textes illustrés par des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.

Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

Méthode interactive s'appuyant sur les expériences vécues.

Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.

DURÉE :

2 jours, soit 14 heures, comportant une mise en application pratique, éventuellement dans l'établissement du stagiaire.

Cette durée peut être modifiée dans le cas de stage en entreprise afin de répondre au mieux aux besoins particuliers.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

8 au maximum.

CONTENU DE FORMATION :

Formation théorique : 10 heures

- Tronc commun de connaissances
- Module spécifique formation BS

Formation pratique et évaluation : 4 heures

- Mise en pratique des connaissances
- Evaluation théorique et pratique

ÉVALUATION DE LA FORMATION :

À l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques (Savoir) et pratiques (Savoir-Faire), le formateur formulera à l'employeur un avis nominatif lui permettant ainsi de définir le contenu du titre d'habilitation.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NF C 18-510.

PRIX :

Prix Inter-entreprises : 320 € HT par personne

SERVICES PRATIQUES :

Accès handicapé

Parking à disposition des stagiaires